

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 MARS 2025

DELIBERATION N° 2025/09

### ECHANGE SANS SOULTE DE PARCELLES ENTRE LA COMMUNE D'ALATA ET MONSIEUR/MADAME MONETA

Date de la convocation :  
**Jeudi 20 mars 2025**

Nombre de membres  
composant l'Assemblée : **23**

Nombre de conseillers  
en exercice : **22**

Nombre de membres  
présents : **11**

Nombre de votants : **15**

Quorum : **12**

Secrétaire de séance :  
**M. GONZALEZ**

#### EXPOSE

Le **mardi 25 mars 2025 à 17h00**, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Alata se sont réunis, sur convocation de Monsieur Etienne FERRANDI, Maire, en salle de réunion du **pôle socioculturel de Trova**, l'organisation matérielle de la Salle du Conseil Municipal ne permettant actuellement pas la tenue de réunions d'Assemblée.

**ETAIENT PRESENTS** : M. FERRANDI, Mme DEFRANCHI, M. PELLEGRIN, Mme POGGI, M BONARDI, Mme ROMANI, M. MERY, *adjoints au Maire*, M. DEFENDINI, M. GONZALEZ, Mme MINVIELLE, M. MORETTI, *conseillers municipaux*.

#### ETAIENT REPRESENTES :

M. ALESANDRI (donne procuration à M. BONARDI), Mme AVOLIO (donne procuration à Mme POGGI), Mme CASALONGA-MARI (donne procuration à Mme DEFRANCHI), Mme FONTAINE (donne procuration à M. FERRANDI), *conseillers municipaux*.

**ETAIENT ABSENTS** : Mme CASASOPRANA, Mme FERRANDO, M. GUITERA, M. MEZZACQUI, M. PERALDI, Mme PIETRI, Mme VALENTI, *conseillers municipaux*

Par délibération 2017/45 du 27 juillet 2017, le Conseil Municipal délibérait la cession à la commune de la parcelle cadastrée section B numéro 390 en échange d'une parcelle de terrain communal attenant à leur habitation cadastrée section B numéro 392, à Monsieur et Madame MONETA.

La délibération 2017/45 ayant omis de fixer la valeur de l'échange, il y a lieu de délibérer en confirmant l'échange sans soulte au vu de l'expertise faite le 18 mars 2025 par Madame Cacciaguerra, Expert, qui dans ses conclusions fixe la valeur de l'échange à 1 000 €.

#### DECISION

**Sur exposé de Monsieur Etienne FERRANDI,  
Maire**

**Le Conseil Municipal  
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération 2017/45 en date du 27 juillet 2017 décidant la cession à la commune de la parcelle cadastrée section B numéro 390 en échange d'une

parcelle de terrain communal cadastrée section B numéro 392, à Monsieur et Madame MONETA ;

**CONSIDERANT** l'absence de la valeur de l'échange au sein de la délibération 2017/45 ;

**APPROUVE** la valeur vénale établi par Madame Cacciaguerra, Expert le 18 mars 2025 à hauteur de 1 000 € ;

**AUTORISE** l'échange sans soulte entre les parcelles cadastrée section B numéro 390 propriété de Monsieur et Madame MONETA et section B numéro 392 propriété de la commune d'Alata ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cet acte ainsi que, le cas échéant, tous documents se rapportant à cette affaire ;

**DIT** que cet échange donnera lieu à l'établissement d'un acte notarié ;

**DIT** que l'acte de vente de ce bien sera établi en la forme administrative.

*Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.*

*Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

La présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Mairie.

.....  
Fait et délibéré à Alata, les jour, mois et an que dessus

**Pour extrait conforme,**

**Le Maire,  
Etienne FERRANDI**

